

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: FIXATION DES TARIFS POUR LES SPECTACLES JEUNE PUBLIC PROGRAMMES DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA PETITE ENFANCE DÉCISION N° DM-23-084 EN DATE DU 10 FEVRIER 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales;

VU la décision n°DM-22-307 en date du 26 juillet 2022 fixant les tarifs des spectacles vivants pour la saison 2022-2023 ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

DÉCIDE

DE FIXER un tarif à 2 € pour les spectacles suivants :

- « Petites histoires pour devenir grand », les 18 et 25 mars 2023
- « Ma maison fait clic clic », le 18 mars 2023
- « Eh-Oh! », le 25 mars 2023

DE FIXER un tarif à 5 € pour le spectacle suivant :

- « La boîte », le 25 mars 2023

DIT que ces recettes seront encaissées au budget annexe des spectacles vivants au chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230210-lmc1H10513H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/02/2023

Date de Publication : 10/02/2023